

Réglement de dettes à la place de mon ex concubin

Par ptitfee, le 28/12/2013 à 13:39

Bonjour.

Il y a quelques mois, mon époux et moi même avons eu la désagréable surprise d'être contacter par huissier car mon ex concubin n'avait pas régulariser la dernière facture d'électricité du logement que nous avions en commun lui et moi (le contrat était à nos 2 noms). La somme s'élevait à 1000 euros. Nous avons dit à l'huissier que nous étions d'accord lui et moi pour payer la moitié de la facture chacun (soit 500 euros chacun).

Hors, j'ai appris il y a une semaine que mon ex concubin ne payer sa part, et que donc, je devais payer pour lui.

De plus, il y a 2 ans, j'ai eu une saisie sur salaire car il n'avait pas non plus régler la facture d'eau dont le montant s'élevait à 311 euros.

Ma question est la suivante: puis je tenter une action en justice à l'encontre de mon ex concubin pour récupérer les 500 euros de cette facture, ainsi que les 311 euros de la facture d'eau? Je sais qu'il ne touche que des Assedics et qu'il vit chez ses parents. L'huissier ne pouvait donc pas faire une saisie chez lui car ce n'est pas son logement.

Merci de bien vouloir m'aider à régulariser mon problème, car mon mari et moi n'en pouvons plus de devoir régler des dettes à sa place. J'ai vécu avec cet homme pendant 6 ans et demi et je n'ai fais que travailler pour payer ses dettes et là, je suis à bout.

Cordialement.

Par domat. le 28/12/2013 à 14:40

bjr,

quand vous avez quitté le logement que vous aviez en commun avec votre concubin, avezvous donné congé personnellement à votre bailleur par LRAR ? cdt

Par ptitfee, le 04/01/2014 à 15:05

Bonjour.

Oui j'ai bien pris congé par LRAR et comme mon ex ne pouvait subvenir au loyer, il m'a demandé de le faire au 2 noms, ce que j'ai fais sans aucun soucis.

Nous sommes vraiment à bout mon époux et moi, nous ne supportons plus cette situation.

Nous sommes acculés et nous n'arrivons même plus à subvenir à nos besoins. Je suis demandeuse d'emploi et mon mari intérimaire.

Pouvons nous tenter une action en justice pour que mon ex nous rembourse ce qu'il nous doit?

Merci Domat pour votre réponse.

Cordialement

Par youris, le 04/01/2014 à 17:01

bjr,

si le contrat électricité était aux 2 noms, vous ne pouvez pas refuser de payer les factures même si vous n'occupez plus le logement.

vous devez commencer par faire une mise en demeure par LRAR auprès de votre ex concubin de vous rembourser en lui indiquant votre volonté de saisir le juge de proximité pour obtenir une ordonnance d'injonction de payer contre lui.

mais la procédure est incertaine surtout si votre ex concubin n'est pas solvable. cdt

Par ptitfee, le 04/01/2014 à 19:21

Bonjour Youris.

Merci pour votre réponse.

Nous ne sommes contre le fait de devoir (encore une fois) payer pour lui. L'huissier m'avait déjà expliqué ça.

Il n'y a pas que cette facture d'électricité, il y a aussi une facture d'eau (qui était à son nom) et qui a été saisie sur mon salaire en 2011, elle se montait à 311€. A l'époque, j'avais contacter mon ex par téléphone et nous avions trouvé un accord oralement.... Mais il ne l'a pas tenu. Nous ne savons plus quoi faire.

L'huissier nous a conseillé de prendre contact avec un avocat pour porter l'affaire en justice, c'est donc pour cela que je me suis tournée vers vous, afin de savoir si nous pourrions gagner ou pas ce procès.

L'année 2014 commence mal.....: (

Cordialement

Par choooouchoooou71, le 02/02/2014 à 11:20

Bonjour, je suis dans le meme cas que vous ptitfee... et si je comprends bien il faut malgré tout payé? Je me retrouve avec un credit voiture de 15000euros, un credit de banque de 5000euros que je dois payer seule, parce que mon ex concubin est non solvable... :/ je suis a bout, tout comme vous, et n arrive plus a assumer...